

Commune de SAINTINES

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 14 avril 2016

Date de convocation : 04 avril 2016.

Le quatorze avril deux mille seize, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Saintines, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DESMOULINS, Maire de Saintines.

Présents : MM ANDRE, DESMOULINS, GOESSENS, SRACZYK, THIEUX, et Mmes COPIGNY, DEBRAY, FERRET, LEMAIRE, RIBOULEAU.

Absents : Mme MARCOLLA, M PERDU, Mme GREBAUT, M POINTIN, M DESMAREST

Ont donné procuration : Mme MARCOLLA à M DESMOULINS, M PERDU à M SRACZYK, Mme GREBAUT à Mme DEBRAY, M POINTIN à Mme RIBOULEAU.

Secrétaire de séance : Mme RIBOULEAU.

Adoption du compte rendu de la séance du 09 février 2016.

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2016 n'appelant plus d'autre observation est adopté à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises en application des délégations du Conseil Municipal.

Décision DC 2016-01 : Signature d'un marché de travaux : Remplacement des ouvrants de l'école primaire (et de la bibliothèque).

Attributaire : Econom Fermetures.

Prix : 30 086,66 € HT (36 103,99 € TTC).

1. Marché de travaux publics : Attribution du marché de travaux de renforcement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux EP, BT et FT rue pasteur .

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la convention de co-maitrise d'ouvrage entre la Mairie de Saintines et le SIAEP,

Considérant la procédure mise en œuvre, à savoir, Marché à procédure adaptée,

Entendu l'exposé de M le Maire et la présentation du rapport d'analyse des offres,

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Désigne la société CAGNA/SDEL**, attributaire du marché de travaux publics de renforcement du réseau d'eau potable et d'enfouissement des réseaux EP, BT et FT rue pasteur à Saintines.
- **Prend acte du montant du marché :**

Opération A : commune de Saintines : Tranche ferme : 253 773 € HT

Tranche conditionnelle : 264 824,70 € HT

Opération B : SIAEP : 210 677 € HT.

- **Dit** que les crédits relatifs à la tranche Ferme de l'opération A seront inscrits au BP 2016 de la commune.
- **Autorise** M le Maire à **signer** tous les documents relatifs à ce marché et ceux à intervenir au cours de la phase d'exécution.

2. Vote du budget primitif 2016 du service d'assainissement de la commune de Saintines :

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif d'assainissement pour 2016,
Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget annexe primitif d'assainissement 2016 ainsi qu'il suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	110 932.89 €	Dépenses	224 158.82 €
616: Assurance	5 000.00 €	2156: réseaux ass	224 158.82 €
6188: frais divers	70 232.89 €	2183: matériel informatique	- €
622: honoraires	3 000.00 €		
628: divers	20 000.00 €		
681: amortissement	12 700.00 €		
Recettes	110 932.89 €	Recettes	224 158.82 €
002: résultat reporté	110 932.89 €	001: résultat reporté	211 458.82 €
7068: redevance	- €	28156: amortissement	12 700.00 €
761: produits financiers	- €	10222: fctva	- €

3. Budget communal : Vote de du compte administratif 2015, approbation du compte de gestion 2015 et affectation du résultat.

Le Conseil,

Vu le budget primitif principal pour 2015,
Vu les comptes présentés par M. le Maire relatifs à l'exécution du budget ci-dessus désigné,

Après que M. le Maire ait quitté la salle du conseil,
Sous la présidence de Mme RIBOULEAU,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif pour 2015 qui se présente comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	RAR 2015
Dépenses	607 109.48 €	36 285.82 €	414 895.00 €
Recettes	845 139.05 €	400 265.73 €	118 660.00 €
TOTAL EXERCICE	238 029.57 €	363 979.91 €	- 296 235.00 €
Résultats antérieurs	4 686.98 €	- 263 246.03 €	
TOTAL CUMULE	242 716.55 €	100 733.88 €	
Résultat global de clôture	343 450.43 €		

- **CONSTATE** la similitude de ces résultats avec ceux du compte de gestion de Madame la Trésorière de Crépy en Valois.

- **AFFECTE** le résultat 2015 ainsi qu'il suit,

- **195 501,12 €** au compte **1068** (recette d'investissement).
- **49 079.20 €** au compte **R 002**(recette de fonctionnement).

4. Vote des taux d'imposition communaux pour 2016.

Le Conseil,

Vu le projet de budget primitif pour 2016,
Vu le produit des impositions nécessaire à l'équilibre du budget,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de maintenir à l'identique les taux votés en 2015,

- **FIXE** les taux d'imposition des taxes directes locales ainsi qu'il suit :

Taxes	Taux votés 2016
Taxe d'Habitation	17,40%
Taxe sur le Foncier Bâti	12,55%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	52,51%
Cotisation Foncière des Entreprises	24,26%

5. Vote du budget primitif de la commune pour 2016.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de budget primitif pour 2016 présenté par Monsieur le Maire,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOpte** le budget primitif communal 2016 ainsi qu'il suit :

Section de **fonctionnement** : Vote au chapitre et équilibré à **632 229,20 €**.

Section **d'investissement** : Vote par opération et équilibré à **451 895 €**.

6. Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les mouvements de personnel au sein du service administratif,
Après avis favorable du CTP,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de porter les modifications suivantes au tableau des effectifs à compter du **1^{er} mai 2016** :

- **Augmentation** du temps d'emploi de l'emploi de **Rédacteur à temps complet** (passe de 17h 30 à 35 h hebdomadaire).
- **Suppression** de l'emploi d'adjoint administratif de 1^{ère} classe actuellement vacant.
- **Création** d'un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (28h hebdomadaire).
- **Suppression** de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (2h30 hebdo) actuellement vacant et sans objet.
- **Suppression** de l'emploi d'adjoint technique contractuel de 2^{ème} classe à temps non complet (10 h hebdo) actuellement vacant et sans objet.

7. Régime indemnitaire du personnel.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Fixe le régime indemnitaire ainsi qu'il suit :*

IFTS : Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires.

Grade	Montant annuel de référence	Coefficient (de 0 à 8)	agents	Crédit global
Rédacteur (à partir de l'échelon 6)	857,83 €	8	1	6 862,64 €

IEMP : Indemnité d'exercice de missions des préfetures

Grade	Montant annuel de référence	agents	Crédit global
Rédacteur	1 492 €	1	1 492 €
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	1 153 €	1	1 153 €

Questions et informations diverses :

Mme DEBRAY informe le conseil que le Ciné Rural voit ses subventions diminuer et que pour assurer sa « survie » il propose une « carte de soutien » donnant droit à un tarif réduit.
Le bulletin de demande sera disponible en mairie et auprès de Mme DEBRAY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.